

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

MP 2024-12

Mission de maitrise d'œuvre relative à la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint Nicolas de Redon

Lundi 25 novembre 2024 à 12:00

**VILLE DE REDON** 

18 Place Saint Sauveur CS 80254 35600 Redon

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
≡	Objet	Mission de maitrise d'œuvre relative à la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint Nicolas de Redon
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
X	Délai de validité des offres	120 jours
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
土	Variantes	Sans
ΗΉ	PSE	Sans
0+	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par tranche

# SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 – Variantes et Prestations Supplémentaires Éventuelles	5
3 - Les intervenants	
3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.2 - Contrôle extérieur	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	
6.1 - Documents à produire	
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	
8 - Examen des candidatures et des offres	
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	
9 - Récompenses	
10 - Renseignements complémentaires	
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
10.2 - Procédures de recours	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

# 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Mission de maitrise d'œuvre relative à la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint Nicolas de Redon

Le présent marché de maitrise d'œuvre porte sur la réalisation d'une passerelle au-dessus de la Vilaine, des rampes et accès à cette passerelle, ainsi que des aménagements associés.

Cette maitrise d'œuvre comprend les éléments d'ouvrage d'art et aménagements associés.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

# 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

# 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots car c'est un marché de maitrise d'œuvre.

Les prestations sont divisées en trois tranches :

Tranches	Désignation		
TF	Missions de type loi MOP (Articles L. 2410-1 suivants CCP et R. 2431-1 et suivants		
	CCP):		
	- Appropriation AVP déjà réalisé,		
	- Mission PRO.		
	Missions complémentaires :		
	- Assistance étude G2PRO (MC1),		
	- Assistance études Pollution (MC2).		
TO001	Missions de type loi MOP (Articles L. 2410-1 suivants CCP et R. 2431-1 et suivants		
	CCP):		
	- Assistance au maitre d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux		
	(ACT),		
	- Dossier de permis d'aménager.		
	Missions complémentaires :		
	- Assistance étude G2ACT (MC1),		
	- Assistance contrôle extérieur (MC3).		
TO002	Missions de type loi MOP (Articles L. 2410-1 suivants CCP et R. 2431-1 et suivants		
	CCP):		
	- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET). Cet élément de mission		
	comprend la surveillance des travaux,		
	- Synthèse et visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs		
	(VISA). Cet élément de mission comprend la vérification des notes de calcul,		
	- Assistance apportée au maitre d'ouvrage lors des opérations de réception et		
	pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).		
	Mission complémentaire :		
	- Assistance étude G4 (MC1).		

# 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45221113-7	Travaux de construction de passerelles pour piétons
71300000-1	Services d'ingénierie

#### 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

# 2.3 – Variantes et Prestations Supplémentaires Éventuelles

Aucune variante ni prestation supplémentaire éventuelle ne sont autorisées.

### 3 - Les intervenants

# 3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera désigné ultérieurement.

#### 3.2 - Contrôle extérieur

Le contrôleur extérieur sera désigné ultérieurement.

#### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

#### 4 - Conditions relatives au contrat

#### 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### 4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Avant-Projet déjà établit par un maitre d'œuvre
- Études géotechniques déjà réalisées (G1 et G2AVP)
- Plan topographique
- Plan des réseaux connus

Aucune demande d'envoi du dossier de consultation sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard huit jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

<u>Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :</u>

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas	Non
d'interdiction de soumissionner	
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles	Non
L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	

# Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques	Non
professionnels	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant	Non
les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices	
disponibles	

# Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du	Non
personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années,	Non
indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des	
attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans	Non
seront pris en compte.	
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique des	Non
responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature	
que celle du contrat (CV)	
Indication des techniciens ou des organismes techniques de ceux qui sont	Non
responsables du contrôle de la qualité (CV)	
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le	Non
candidat dispose pour la réalisation du contrat	
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur	Non
économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de	
son entreprise	
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra	Non
appliquer lors de l'exécution du contrat	

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

# Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Les délais d'exécution de chaque élément de mission	Non
La décomposition du temps d'intervention	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

#### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <a href="https://marches.megalisbretagne.bzh">https://marches.megalisbretagne.bzh</a> .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de Redon Service de la Commande Publique 18 Place Saint Sauveur CS 80254 35600 Redon

Il est vivement conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions au moins deux heures avant l'heure limite de dépôt des offres pour transmettre leur pli dématérialisé, ceci afin de pallier à tout dysfonctionnement pouvant survenir lors de la transmission.

Il est demandé au candidat d'utiliser des intitulés courts pour le nommage de leurs fichiers, afin de limiter les difficultés d'ouverture par la suite.

# Signature des pièces de marché :

La signature électronique des documents n'est pas exigée à la remise des offres, dans le cadre de cette consultation.

Cependant l'attributaire sera contraint de signer <u>électroniquement</u> les pièces du marché via le profil d'acheteur, avant sa notification.

Les candidats doivent donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir un certificat numérique RGS\*\*/ Eidas (compatible avec Mégalis) qui leur permettra, s'ils sont attributaires, de signer électroniquement les pièces du marché. <u>Il est vivement conseillé que les candidats soient dotés de ce certificat à la date de remise des offres</u>.

Si le candidat signe ses documents au moment du dépôt de l'offre, les fichiers feront l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou **PAdES** vivement conseillée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

#### 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

#### 8 - Examen des candidatures et des offres

#### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de sept jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-La qualité et la pertinence de la note explicative démontrant une bonne compréhension des enjeux de l'opération et des attentes du maitre d'ouvrage	10.0
2.2-La qualité et la pertinence de la proposition technique explicitant les méthodes utilisées par le candidat pour chacun des éléments de mission et missions complémentaires	
2.3-La qualité et la pertinence de l'organisation opérationnelle envisagée (moyens humains), notamment l'expérience professionnelle et les références des intervenants affectés à l'exécution du marché, ainsi que la répartition des tâches qu'il est prévu de confier à chacun d'entre eux	
2.4-La pertinence du planning détaillé des différents éléments de mission, et du temps passé prévisionnel pour l'exécution de chaque mission	10.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 8.3 - Suite à donner à la consultation

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à sept jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

### 9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

#### 10 - Renseignements complémentaires

# 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <a href="https://marches.megalisbretagne.bzh">https://marches.megalisbretagne.bzh</a>.

Cette demande doit intervenir au plus tard dix jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, six jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 Rennes Cedex

Tél: 02 23 21 28 28

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

# <u>Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront</u> s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 Rennes Cedex

Tél: 02 23 21 28 28

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

# <u>En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le</u> rôle de médiateur est :

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

15 Avenue de Cucillé

CS 90000

35919 Rennes Cedex 9